

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 20 octobre 2023****CONVOCATION**

Date : 13 octobre 2023

Affichée le : 13 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 octobre 2023

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS –.

Absents représentés

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Bruno DION
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Thierry MALHERBE
Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-10-16

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DU CARREFOUR À FEUX N°110, AVENUE VALÉRY GISCARD D'ESTAING ET RUE SAINT LAZARE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'en 2023 a été finalisée la 3^{ème} et dernière section des travaux de réaménagement de la rue Saint Lazare (entre l'avenue Carco et le carrefour avec la RD 922 et l'avenue Valéry Giscard d'Estaing) par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Considérant que le carrefour avec la RD 922 a été également repris par le Conseil Départemental, mais il ne sera pas transféré à la commune.

Considérant que dans le cadre de cette dernière opération, le carrefour à feux n°110 (RD 67E / RD 922) a été remis à neuf. Ainsi le Conseil départemental du Val d'Oise a pris en charge le remplacement des équipements du carrefour existant en février 2023.

Considérant qu'il convient donc de mettre en place une convention afin de préciser les modalités de prise en charge par la commune de L'Isle-Adam de la maintenance et de la gestion des équipements statiques et dynamiques du carrefour à feux, avenue Valéry Giscard d'Estaing (RD 922) angle rue Saint-Lazare (RD 67E).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

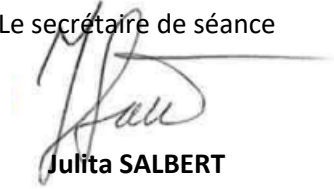
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention relative aux modalités de gestion des équipements du carrefour à feux n°110, avenue Valéry Giscard d'Estaing / rue Saint-Lazare.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT